

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absents excusés : Alexandre CHABOT (pouvoir donné à Monique MATHIS), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 23 mars 2015

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 FEVRIER 2015

Le Compte rendu du Conseil municipal du 24 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

2- COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe de la démission du conseiller municipal Joël RAMAROSON. Conformément à la législation c'est Monsieur Claude MEUNIER, suivant de liste, qui prend sa place. Monsieur le Maire propose que le remplacement de Joël RAMAROSON au sein du SIAH et du SECO (il était délégué titulaire) et auprès de la commission des impôts directs (suppléant) soit effectué lors du prochain conseil municipal.

3- DELIBERATIONS

a) Subventions Fonds de Solidarité Logement et Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes

Délibération 9-2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes de subventions 2015, émanant du Conseil Général, concernant le fonds de solidarité logement et le fonds départemental d'aide aux jeunes reçus en mairie le 2 mars dernier. Monsieur le Maire propose comme l'an passé que la collectivité soutienne ces démarches.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'une contribution de 600 € pour l'année 2015, au fonds de solidarité logement.***
- ***D'une contribution de 600 € pour l'année 2015 au fonds départemental d'aide aux jeunes.***
- ***D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2015 – Section fonctionnement dépenses – Article 65738 – Autres organismes.***

b) Subventions 2015

Délibération 10-2015

Monsieur le Maire détaille aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des subventions 2015 suivantes :

- ***Tennis club du canton de Champdeniers..... 50 €***
- ***Hand Ball Val d'Egray..... 90 €***
- ***Collège Léo Dessavre 350 €***
- ***Association des paralysés de France.....90 €***
- ***Association des Anciens Combattants.....150 €***
- ***Association Gymnastes de l'Egray.....300 €***
- ***Comité des Fêtes..... 1500 €***

- **Coopérative scolaire GERMOND-ROUVRE.....1700 €**
- **Radio Gâtine..... 480 €**
- **UDAF..... 150 €**
- **US Champdeniers Pamplie..... 30 €**
- **AICM..... 350 €**
- **D'inscrire au Budget Primitif 2015- section fonctionnement dépenses – Article 6574 – Subventions de fonctionnement – les crédits nécessaires.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.**

Une remarque a été faite concernant l'UDAF et les modalités de financement de cet organisme, car certaines prestations sont payantes. Or la subvention demandée par l'UDAF ne concerne que la partie « lieu de médiation parents/enfants » qui est totalement financée par subventions.

c) Convention Centre de gestion 79, service médecine

Délibération 11-2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre De Gestion des Deux – Sèvres a décidé de revaloriser le tarif annuel de consultation par agent auprès du service de médecine professionnelle de 37.50 € à 42 € TTC et de ne plus assurer le suivi médical des contrats aidés, ces derniers étant des contrats de droits privés. Il convient donc de signer une nouvelle convention si le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la nouvelle convention du service médecine du Centre de Gestion des Deux Sèvres, applicable à partir du 1^{er} janvier 2015.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

d) Centre de Gestion : Contrat risques statutaires

Délibération 12-2015

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux, Il est précisé que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne conviennent pas à notre collectivité la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat. Ce nouveau contrat résultant de cette consultation aurait les caractéristiques suivantes : durée du 01/01/2016 au 31/12/2019. Régime du contrat : capitalisation.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code des marchés Publics ;

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa2) de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le courrier en date du 29 octobre 2014 du président du centre de Gestion de la fonction Publique territoriale des Deux-Sèvres ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Décide que le président du CDG79 est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités intéressées.**
- **Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**
 - **Agents affiliés à la CNRACL (+28h de travail par semaine) :**
 - Décès
 - Accident du travail (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle)

- Incapacité : maladie ordinaire, mi-temps thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire
- Longue maladie
- Maternité (y compris adoption)
- Paternité

- **Agents non affiliés :**

- Accident du travail (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle)
- Maladie ordinaire
- Maternité (y compris adoption)
- Paternité

- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

e) Intervention « Chanson »

Délibération 13-2015

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de l'association « Chanson » en mars 2015. Une convention est proposée afin de finaliser cette intervention.

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation de l'association Chanson pour le concert de mars 2015 incluant une participation de la commune de 200 € pour la prestation de l'association ainsi que la fourniture d'un repas pour les choristes après le concert et les frais afférents à la SACEM.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

f) Achat des livres de l'association « les amis de la bibliothèque »

Délibération 14-2015

Monsieur le Maire propose l'achat des livres « Les mémoires de GERMOND-ROUVRE » à l'association « Les amis de la bibliothèque ».

Le Conseil municipal décide après avoir délibéré :

➤ **L'achat de 60 exemplaires du livre « Les Mémoires de Germond-Rouvre » pour un montant unitaire de 12 € soit 12X60= 720 € TTC.**

➤ **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015 – Section fonctionnement dépenses – Article 6182 – documentation générale et technique.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

g) Tarif repas restaurant scolaire

Délibération 15-2015

Monsieur le Maire propose de revaloriser le prix du repas pris par les agents communaux au restaurant scolaire compte tenu de la revalorisation du montant forfaitaire fixé par l'URSSAF à 4.65 € depuis le 1^{er} janvier 2015 (au lieu de 4.60 € auparavant). Les agents peuvent à tout moment choisir entre le régime de l'avantage en nature ou non.

Le Conseil municipal décide après avoir délibéré :

➤ **De fixer le prix du repas à la cantine scolaire, pour les agents communaux à 2.35 €.**

➤ **Ce tarif est applicable à partir du 1^{er} avril 2015.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.**

h) Motion de soutien à la municipalité de Champdeniers

Monsieur le Maire propose de ne pas se prononcer concernant ce point et de reporter éventuellement ce point lors d'une prochaine séance.

i) Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux comme les années précédentes.

Daniel SORAIN précise qu'il est fortement opposé à l'augmentation des taux d'imposition cette année, compte tenu des projets en investissement 2015 qui sont proposés au Budget Primitif, de l'augmentation du coût de la vie, des estimations connues des excédents 2014, et le taux d'endettement tout à fait raisonnable, permettant même de contracter un nouvel emprunt. Il considère injustifié et injustifiable cette augmentation, quand bien même le taux est limité. Daniel SORAIN précise qu'à sa connaissance, la CAN envisage de ne pas augmenter ses taux, il souhaiterait que la municipalité de GERMOND-ROUVRE fasse de même.

Monsieur le Maire explique qu'une augmentation modérée chaque année est plus prudente qu'une brutale augmentation dans quelques années. De plus, il rappelle que nous ne connaissons pas à ce jour le montant des dotations de l'Etat mais que nous savons avec certitude qu'une forte baisse est prévue. Même avec l'augmentation des taxes, cela risque de ne pas compenser totalement la perte des dotations 2015. La collectivité a également des frais de fonctionnement qui comme l'évolution du coût de la vie, augmentent légèrement chaque année et auxquels il faut répondre. Enfin, il précise que le recours à l'emprunt est envisagé, mais pour l'année 2016, dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère qui va nécessiter d'importants travaux. Le recours à l'emprunt sera également examiné lorsque les projets seront clairement définis et priorisés.

Concernant ce projet, Daniel SORAIN fait savoir qu'il ne le soutient pas. Il précise que ce lotissement est encore tout à fait correct et qu'il n'est pas urgent d'intervenir sur ces espaces.

Stéphane PELLETIER répond que ce projet est global. Il rappelle que ce projet a pris forme lors des réunions avec les habitants du lotissement. Il lui semble au contraire important de ne pas laisser ces espaces à l'abandon (tel que le terrain de tennis etc., le stade etc.). Laisser ce lotissement se dégrader peut avoir pour conséquence de nuire à l'installation de nouveaux habitants. De plus des travaux de sécurisation indispensables des voies sont aussi prévus dans le cadre de ce projet.

Délibération 16-2015

Vote des taux des taxes locales 2015 :

➤ **Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide avec 10 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions, des taux des taxes 2015 suivants :**

1) **Taxe d'habitation : 15.85 %**

2) **Taxe foncière : 15.85 %**

3) **Taxe foncier non bâti : 52.61 %**

Le produit attendu est de : 294 633 €

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

j) Budget Primitif 2015

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Primitif 2015 en fonctionnement et en investissement. Le Budget primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **786 218 €** et en investissement pour un montant de **134 765 €**.

Concernant le Budget CCAS, il s'équilibre en fonctionnement (même montant que l'année 2014) pour un montant de **3485.80 €**.

Concernant le Budget Lotissement, il s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **5605.16 €**. Ce montant sera transféré sur le budget principal lors du vote du Budget Supplémentaire. Ce budget sera donc clôturé en 2016.

Stéphane PELLETIER précise que le poste du personnel représente une partie importante du budget, mais que le choix de la collectivité a été de sécuriser la situation de ses agents et de n'avoir recours aux contrats précaires que lorsque cela est nécessaire.

Une réflexion va également être menée concernant la compétence voirie que la commune doit récupérer prochainement de la Communauté d'Agglomération du Niortais (et qui l'avait reçue après adhésion de la commune au 01/01/14 et retrait de la CCVE, qui l'exerçait). Les membres du Conseil municipal aimeraient que soit étudiée la possibilité d'intégrer un syndicat voirie tel que celui de Saint Maxire/ Echiré/ Saint Gelais.

4- QUESTIONS DIVERSES

a) Remerciements

Madame Nicole DUREISSEIX, ancienne conseillère municipale, a adressé une carte de remerciements à l'ensemble du Conseil municipal pour les intentions témoignées lors du décès de son époux, Monsieur Pierre DUREISSEIX.

b) Fermeture de classe

Compte tenu de la baisse des effectifs scolaires en 2015-2016, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une fermeture de classe à l'école primaire est envisagée par l'Académie. Les parents d'élèves ont déjà commencé à se mobiliser pour le maintien de cette 6^e classe.

c) Ligne 90 000 volts

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à la mairie de Champdeniers, à l'initiative du Maire, le lundi 30 mars, en présence de personnes de RTE, GEREDIS, de M. Bluteau conseiller municipal et président de l'ADRC 79. Les études se poursuivent. La D.U.P (Déclaration d'Utilité Publique) est prévu en juin. Le début des travaux est programmé en fin 2015. Des rencontres auront lieu avec les personnes concernées (agriculteurs,...). Nous reviendrons sur le sujet au fur et mesure des avancées.

d) Transport scolaire lycéen

Olivier FOUILLET explique que depuis 3/4 ans le lycée de secteur n'est plus Jean Macé mais Paul Guérin. Il existait jusqu'alors une ligne directe de bus pour Jean Macé. Aujourd'hui le lycée de secteur a changé, il s'agit de Paul Guérin, mais la ligne de bus n'a pas changé, obligeant les élèves à changer de bus à Marie Curie.

Olivier FOUILLET aimerait une motion afin de demander à changer les lignes de bus, permettant à nos lycéens de rejoindre leur lycée de secteur par une liaison directe, sans changement de véhicule à Marie Curie.

e) Utilisation du gymnase de Champdeniers par les scolaires

Ludivine CHAUVINEAU aimerait savoir ce qu'il en est de la demande de la CCVE concernant la participation financière pour l'utilisation du gymnase de Champdeniers dans le cadre des activités scolaires (il avait été évoqué 90 € par élève). Monsieur le Maire informe qu'il n'a eu aucune réponse à sa demande d'explication adressée par courrier, et notamment concernant les justifications de cette participation financière. A ce jour, les élèves utilisent le gymnase dans le cadre des créneaux horaires définis, et sans facturation.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 28 AVRIL 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H30.